

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2019-2020

Date de révision : septembre 30

École secondaire de Lamothe-Cadillac

Membres de l'équipe responsable de la sécurité dans les écoles

- Nom de l'élève ou des élèves : Hala Chedid
- Nom du parent : M. Faustin Ntchana
- Nom du membre du personnel enseignant : Mme Méline Mboudjeke
- Nom membre du personnel non-enseignant : M. Michel Robichaud
- Nom du partenaire communautaire : Constable Jason Trabolsky
- Nom de la direction de l'école : Hani Fadel

Définition de l'intimidation :

(Cette définition peut être utilisée. Se référer aux pages 13 à 26 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009 pour d'autres définitions de l'intimidation.)

L'intimidation est typiquement un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réels ou perçus (page 3, Politique/Programmes Note n° 144 et page 3 de la politique 3,32 *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*).

- Stratégies de prévention et d'information :
- **Nous encourageons des relations saines dans le cadre des cours d'éducation physique et avec l'aide de la police et le programme BRAD;**
- **Le conseil des élèves participe aux formations offertes par le conseil pour améliorer leur leadership et jouer un rôle positif anti-intimidation**
- **Empathie par le biais des jeux de rôle, discussions en salle de classe et activités civiques (Grand partage, don de sang, sautons en cœur et apporter de l'aide aux sans-abris, Terry Fox etc...)**
- **La justice réparatrice**
- **Stop à l'intimidation mis en place dans toutes les classes de l'intermédiaire. COPA**

C:\Users\akpagnonites\Desktop\2019-2020\SITE WEB LACA\Plan prévention de l'intimidation 2019-2020.doc

(Rév 2012-10)

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2019-2020

Date de révision : septembre 30

École secondaire de Lamothe-Cadillac

- **Étouffer les comportements d'intimidation dans l'oeuf**
- **Sondage sur le bien-être et l'appartenance dans le cadre du cours développement humain et sondage sur le bien-être chaque deux ans au niveau de toute l'école.**

Stratégies d'intervention et de soutien, y compris des plans de protection des victimes :

(Ces stratégies sont à titre d'exemple. Se référer aux pages 50 à 60 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies d'intervention et de soutien.)

Les stratégies présentées dans cette section doivent être inclusives et intègrent activement la participation des élèves, des parents, tuteurs ou tutrices, de l'école et de la collectivité. Elles doivent appuyer les partenariats existants et en établir de nouveaux. Elles offrent aux élèves la possibilité de participer à la gestion des comportements à l'école et de jouer des rôles de leadership (médiation par les pairs, mentorat et résolution de conflits). Les programmes d'intervention proposés doivent prévenir l'intimidation fondée sur l'âge, la race, l'orientation sexuelle, le sexe, la religion, l'incapacité physique ou mentale ou l'origine ethnique.

-Interroger la victime et faire une enquête. La victime peut être seule ou avec des témoins. S'assurer du bien-être de la Victime.

- Communiquer avec les parents de la victime

- Recueillir plus d'informations et rédiger un rapport

- Offrir des services de counselling

- Mettre sur place des stratégies anti-intimidation et encourager les élèves à les pratiquer

- Encourager la participation de conseil des élèves et le conseil de l'école

- Faire appel à la police, si le cas est grave.

Exigences en matière de rapport :

L'article 300.2 de la partie XIII de la *Loi sur l'éducation* stipule qu'un employé d'un conseil qui apprend qu'un élève d'une école du Conseil peut s'être livré à une activité pour laquelle une suspension ou un renvoi doit être envisagé, doit en faire rapport à la directrice ou au directeur de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire.

Le rapport peut être présenté de façon verbale dans le cas où une intervention immédiate est nécessaire.

**PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
EN MATIÈRE D'INTIMIDATION**

2019-2020

Date de révision : septembre 30

École secondaire de Lamothe-Cadillac

Le rapport peut être écrit et doit être rédigé dès qu'il est possible de le faire sans danger. Le formulaire est disponible au bureau.

Stratégies pour assurer la formation des membres de la communauté scolaire :

(Se référer aux pages 50 à 60 du document « Imagine... Une école sans intimidation », CSViamonde, 2008-2009, pour d'autres stratégies de formation.)

- **Informé le conseil des parents des stratégies en œuvre.**
- **Faire des présentations sur l'intimidation au sein de l'école.**
- **Envoyer un dépliant pour renseigner les parents sur l'intimidation.**
- **Monter une vidéo faite par les élèves et la montrer à la communauté scolaire.**

Stratégies de communication et de sensibilisation :

- **Diffuser les politiques et les procédures sur la prévention de l'intimidation à toute la communauté scolaire.**
- **Offrir des stratégies sur la prévention de l'intimidation aux parents, comme aider leur enfant à développer de meilleurs façons à gérer sa colère, enseigner l'affirmation de soi, aider l'enfant à reconnaître ses propres émotions, surveillance de l'internet et des médias sociaux, comment se faire de bons amis...**
- **Offrir des stratégies sur la prévention de l'intimidation aux élèves, comme expliquer la différence entre signaler et rapporter, lancer des initiatives de bons citoyens au sein de l'école, organiser un programme de mentorat, mettre en place un comité d'accueil composé d'élèves.**
- **Présenter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation à toute l'école..**

Remettre le plan à la surintendance de l'école le 30 septembre 2019.